

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 11 février 2014

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance du 10 février 2014**

**2014 DA 3** Approbation des modalités de lancement et d'attribution de marchés à bons de commande de fourniture et de maintenance d'imprimantes, de multifonctions et de photocopieurs et de solutions associées en 7 lots séparés pour la collectivité parisienne et l'établissement public Paris Musées.

**Mme Camille MONTACIE, rapporteure.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le décret n°2006-975 portant code des marchés publics du 1<sup>er</sup> août 2006 ;

Vu le projet de délibération, en date du 28 janvier 2014, par lequel M. le Maire de Paris lui soumet à son approbation les modalités de lancement et lui demande l'autorisation de signer les marchés en vue de la fourniture et la maintenance d'imprimantes, de multifonctions et de photocopieurs et de solutions associées en 7 lots séparés pour la collectivité parisienne et l'établissement public Paris Musées, pour une durée de deux ans reconductibles tacitement une fois ;

Vu la convention de groupement de commandes entre la Ville de Paris et le Département de Paris pour les achats de fournitures et de services transverses pour les services de la Ville, et du Département de Paris en date du 19 février 2013 ;

Vu la convention de groupement de commandes entre la Ville de Paris et l'établissement public Paris Musées pour les achats de fournitures et de services transverses pour les services de la Ville, et de l'établissement public Paris Musées en date du 19 décembre 2012 ;

Sur le rapport présenté par Mme Camille MONTACIE, au nom de la 1<sup>ère</sup> Commission,

## Délibère :

Article 1 : Sont approuvés le principe et les modalités de lancement et d'attribution des marchés à bons de commande de fourniture et de maintenance d'imprimantes, de multifonctions et de photocopieurs et de solutions associées en 7 lots séparés pour la collectivité parisienne et l'établissement public Paris Musées.

Article 2 : Sont approuvés les actes d'engagement, le cahier des clauses administratives particulières, le cahier des clauses techniques particulières, le règlement de la consultation dont les textes sont joints à la présente délibération, relatifs aux marchés à bons de commande de fourniture et de maintenance d'imprimantes, de multifonctions et de photocopieurs et de solutions associées en 7 lots séparés pour la collectivité parisienne et l'établissement public Paris Musées, pour une durée de deux an à compter de la date de notification et reconductible tacitement une fois dans les mêmes termes;

Article 3 : Conformément aux articles 35-I-1, 35-II-3, 65 et 66 du code des marchés publics et à l'article 8 du Code des Marchés Publics, dans le cas où le marché n'a fait l'objet d'aucune offre, ou si les offres sont irrégulières, inacceptables ou inappropriées au sens de l'article 53-I à III du code des marchés et dans l'hypothèse où la commission d'appel d'offres déciderait qu'il soit procédé à un marché négocié, Monsieur le Maire de Paris en tant que coordonnateur du groupement de commandes est autorisé à lancer la procédure par voie de marché négocié.

Article 4 : Monsieur le Maire de Paris en tant que coordonnateur du groupement est autorisé à signer les marchés résultant de la procédure de consultation pour la Ville de Paris et pour le Département de Paris dont les seuils pour 2 ans sont :

Lot 1 : Fourniture et maintenance d'imprimantes et de multifonctions A4, A4/A3 et de solutions associées destinés aux services de la collectivité parisienne et de l'établissement public Paris Musées

Global

Montant minimum sur 2 ans : 2 100 000 euros HT

Montant maximum sur 2 ans : 8 400 000 euros HT

Ville de Paris

Montant minimum sur 2 ans : 1 840 000 euros HT

Montant maximum sur 2 ans : 7 360 000 euros HT

Département de Paris

Montant minimum sur 2 ans : 240 000 euros HT

Montant maximum sur 2 ans : 960 000 euros HT

Etablissement public Paris Musées

Montant minimum sur 2 ans : 20 000 euros HT

Montant maximum sur 2 ans : 80 000 euros HT

Lot 2 : Fourniture et maintenance de multifonctions moyen et haut volume, de photocopieurs d'atelier et de solutions associées destinés aux services de la collectivité parisienne et l'établissement public Paris Musées

Global

Montant minimum sur 2 ans : 375 000 euros HT

Montant maximum sur 2 ans : 1 500 000 euros HT

Ville de Paris

Montant minimum sur 2 ans : 325 000 euros HT

Montant maximum sur 2 ans : 1 300 000 euros HT

Département de Paris

Montant minimum sur 2 ans : 25 000 euros HT

Montant maximum sur 2 ans : 100 000 euros HT  
Etablissement public Paris Musées  
Montant minimum sur 2 ans : 25 000 euros HT  
Montant maximum sur 2 ans : 100 000 euros HT

Lot 3 : Maintenance de multifonctions existants de marque KONICA MINOLTA pour l'ensemble des services de la collectivité parisienne et de l'établissement public Paris Musées

Global

Montant minimum sur 2 ans : 440 000 euros HT  
Montant maximum sur 2 ans : 1 840 000 euros HT

Ville de Paris

Montant minimum sur 2 ans : 370 000 euros HT  
Montant maximum sur 2 ans : 1 560 000 euros HT

Département de Paris

Montant minimum sur 2 ans : 45 000 euros HT  
Montant maximum sur 2 ans : 180 000 euros HT

Etablissement public Paris Musées

Montant minimum sur 2 ans : 25 000 euros HT  
Montant maximum sur 2 ans : 100 000 euros HT

Lot 4 : Maintenance de multifonctions existants de marque RICOH pour l'ensemble des services de la Ville de Paris et de l'établissement public Paris Musées

Global

Montant minimum sur 2 ans : 101 000 euros HT  
Montant maximum sur 2 ans : 550 000 euros HT

Ville de Paris

Montant minimum sur 2 ans : 100 000 euros HT  
Montant maximum sur 2 ans : 540 000 euros HT

Etablissement public Paris Musées

Montant minimum sur 2 ans : 1 000 euros HT  
Montant maximum sur 2 ans : 10 000 euros HT

Lot 5 : Maintenance de multifonctions existants de marque SAMSUNG pour l'ensemble des services de la collectivité parisienne et de l'établissement public Paris Musées

Global

Montant minimum sur 2 ans : 79 400 euros HT  
Montant maximum sur 2 ans : 323 600 euros HT

Ville de Paris

Montant minimum sur 2 ans : 72 000 euros HT  
Montant maximum sur 2 ans : 288 000 euros HT

Département de Paris

Montant minimum sur 2 ans : 6 400 euros HT  
Montant maximum sur 2 ans : 25 600 euros HT

Etablissement public Paris Musées

Montant minimum sur 2 ans : 1 000 euros HT  
Montant maximum sur 2 ans : 10 000 euros HT

Lot 6 : Maintenance de multifonctions existants de marque TOSHIBA pour l'ensemble des services de la Ville de Paris et de l'établissement public Paris Musées

Global

Montant minimum sur 2 ans : 224 000 euros HT

Montant maximum sur 2 ans : 896 000 euros HT  
Ville de Paris  
Montant minimum sur 2 ans : 220 000 euros HT  
Montant maximum sur 2 ans : 880 000 euros HT  
Etablissement public Paris Musées  
Montant minimum sur 2 ans : 4 000 euros HT  
Montant maximum sur 2 ans : 16 000 euros HT

Lot 7 : Maintenance de multifonctions et photocopieurs existants de marque XEROX pour l'ensemble des services de la Ville de Paris et de l'établissement public Paris Musées

Global

Montant minimum sur 2 ans : 248 000 euros HT  
Montant maximum sur 2 ans : 992 000 euros HT  
Ville de Paris  
Montant minimum sur 2 ans : 228 000 euros HT  
Montant maximum sur 2 ans : 912 000 euros HT  
Etablissement public Paris Musées  
Montant minimum sur 2 ans : 20 000 euros HT  
Montant maximum sur 2 ans : 80 000 euros HT

Article 5 : Les dépenses résultant de ces marchés seront imputées sur divers crédits inscrits et à inscrire au budget d'investissement et de fonctionnement de la Ville de Paris, ses budgets annexes et les états spéciaux des mairies d'arrondissement, sur les comptes nature 2183 chapitre 21 et 2051, rubriques diverses en investissement et sur les comptes nature 6156, 6241 et 60632 chapitre 011 en fonctionnement, rubriques diverses, au titre des exercices 2014 et ultérieurs sous réserve de décision de financement.